



LE MÉTIER D'AGENT D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

LIVRET DES BONNES PRATIQUES

Sommaire

Définitions et Statistiques	4
1. Définition de l'activité d'agent des espaces verts : Missions/ Activités/ Tâches	4
2. La prévention des risques liés à l'activité physique	4
Les bonnes pratiques du métier	8
1. Le stockage du matériel et des produits	8
2. Le matériel utilisé pour l'entretien des espaces verts	9
3. L'organisation du travail	16
4. Les équipements de protection individuelle	18
5. Echauffement et étirements musculaires	19

Définitions et Statistiques

1. Définition de l'activité d'agent des espaces verts : Missions/ Activités/ Tâches

L'agent en espaces verts a pour mission principale l'entretien et, dans ce cadre, est chargé de :



2. La prévention des risques liés à l'activité physique

2.1 Langage commun

Le métier d'agent des espaces verts est un métier qui comporte **une part d'activité physique importante** (qu'il faille se déplacer, porter une charge, prendre un objet un peu trop haut, courber le dos, tendre les bras, etc.).

Une exposition prolongée à ces contraintes peut provoquer douleurs, fatigue, raideur, lumbago, chute et occasionner des accidents et des maladies, qui dans les cas les plus graves prennent la forme de handicaps et de difficultés à se maintenir dans l'emploi (inaptitude, arrêt). Il faut ajouter à cela que les agents vieillissants sont particulièrement sensibles à ces contraintes physiques et que les agents déjà victimes d'affections ou d'accidents peuvent conserver des séquelles qui retardent ou entravent le retour à l'emploi.

Par conséquent, bien qu'il soit difficile de déterminer pour chaque type de contrainte un seuil en-dessous duquel l'exposition ne présenterait pas de risque pour la santé, il est possible de déterminer des seuils au-delà desquels la pénibilité et la pathogénicité augmentent de façon significative.

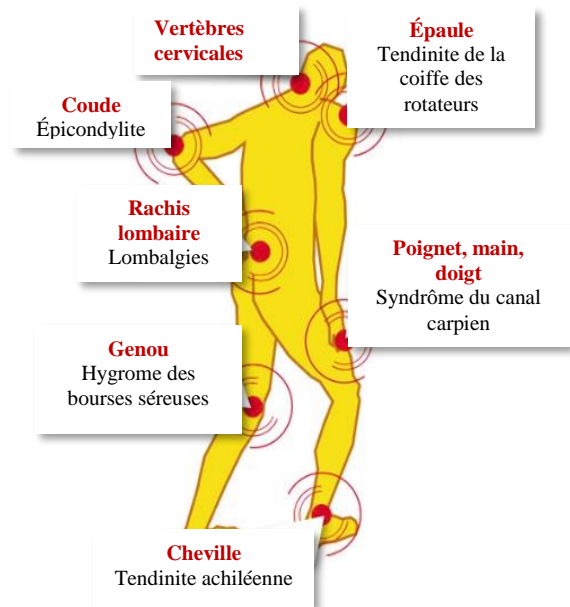
C'est donc dans ce contexte que s'impose la mise en place de la prévention **des risques liés à l'activité physique** pour les agents d'entretien des espaces verts (adaptation du matériel, des

pratiques, des formations). Elle doit permettre de dégager des pistes d'amélioration dans les domaines organisationnels, techniques et humains au situations de travail nécessitant de la manutention manuelle, des déplacements, des gestes répétitifs, des postures contraignantes, des efforts importants.

2.2 Définition des TMS

Les troubles musculo-squelettiques (TMS) sont des affections aux causes diverses et souvent multiples qui affectent les muscles, les tendons et les nerfs des membres et de la colonne vertébrale. Les TMS peuvent s'exprimer par de la douleur, de la raideur, de la maladresse ou une perte de force ...

Les régions corporelles concernées par les troubles musculo-squelettiques sont principalement les épaules (exemple : tendinopathie de la coiffe des rotateurs), le coude (exemple : épicondylite), les extrémités des membres supérieurs (exemple : syndrome du canal carpien pour le poignet), le cou et le dos.



2.3 Les risques liés à l'activité physique dans le métier d'agent des espaces verts

L'activité physique regroupe l'ensemble des fonctions assurées par le squelette, les muscles et le système nerveux, permettant les **gestes, les déplacements, et les maintiens de postures**. Toutes les tâches professionnelles entraînent une activité physique, même celles qui n'obligent pas à beaucoup bouger. Ainsi, le travail musculaire est dynamique (mouvements avec des déplacements) ou statique (contractions musculaires destinées à maintenir une posture).

Lors des phases d'observation de l'activité du métier d'agent des espaces verts, il est relevé des contraintes posturales, des efforts physiques intenses, des déplacements avec des ports de charges :

- Postures debout prolongées, de nombreux piétinements et efforts musculaires pour transporter les différents équipements et les manutentionner d'un espace vert à un autre,
- Gestes répétitifs : utilisation des sécateurs à main, ratissage, bêchage...
- Rotations et flexions des poignets, flexions du dos, lors du fleurissement, de l'arrachage des adventices ...
- Adoption de postures contraignantes prolongées :
 - à genoux : fleurissement, arrachage manuelle des mauvaises herbes ;
 - accroupi : entretien des massifs de faible hauteur ;
 - bras au-dessus des épaules : élagage, tronçonnage, arrosage ;



- penché : entretien de massifs difficilement accessibles, désherbage, plantation, taille.

Il existe plusieurs facteurs susceptibles d'augmenter les contraintes physiques et les risques d'accident : les espaces de stockage, le matériel mis à disposition, les produits utilisés, les équipements de protection individuelle, le travail isolé.

2.4 Que dit la réglementation ?

Pourquoi évaluer les risques professionnels ?

L'évaluation des risques professionnels, dont les risques liés à l'activité physique font partie intégrante, s'inscrit dans le cadre de la responsabilité de l'employeur public qui a l'obligation « **d'assurer la sécurité et de protéger la santé de ses agents...** »

(Décret n°85-603 modifié, rendant applicable la partie IV du Code du Travail, relative aux exigences réglementaires en matière d'hygiène et de sécurité au travail).

Dans ce cadre réglementaire, la loi du 31 décembre 1991 (transposant la directive européenne du 9 juin 1989 et codifiée à l'article L. 4121-3 du Code du Travail) impose à l'Autorité Territoriale :

- **la réalisation** d'une évaluation des risques en s'appuyant sur les principes généraux de la prévention
- **la mise en œuvre d'actions de prévention.**

Par ailleurs, le décret du 5 novembre 2001 (codifié aux articles R. 4121-1 à R. 4121-4 du Code du Travail) explique notamment que :

- Le résultat de l'évaluation des risques doit être consigné dans un document unique,
- Cette évaluation comporte un inventaire des risques dans chaque unité de travail,
- Sa mise à jour doit être faite au moins une fois par an ou après tout changement dans les conditions de travail.
- Cette évaluation doit être mise à disposition d'un ensemble d'acteur et un avis sur les modalités d'accès doit être affiché.

Selon l'article R. 4741-1 du Code du Travail, créé par Décret n°2008-244 du 7 mars 2008 :

« le fait de ne pas transcrire ou de ne pas mettre à jour les résultats de l'évaluation des risques, dans les conditions prévues aux articles R. 4121-1 et R. 4121-2, est puni de l'amende prévue pour les contraventions de cinquième classe. La récidive est réprimée conformément aux articles 132-11 et 132-15 du code pénal. ».



Au-delà de ces aspects réglementaires, la démarche d'évaluation des risques professionnelles dans les différents métiers exercés au sein d'un établissement doit s'inscrire dans une véritable recherche d'amélioration continue visant à diminuer les risques d'accident et d'absence au travail et permettant d'améliorer l'efficacité de l'organisation dans les services et les activités qu'elle déploie.

2.5 Quelques chiffres clés :

Statistiques nationales :

Les contraintes liées à l'activité physique en milieu du travail sont à l'origine de plus **de deux tiers** des accidents dans le cadre de l'activité professionnelle et de près de **85%** des maladies professionnelles reconnues.

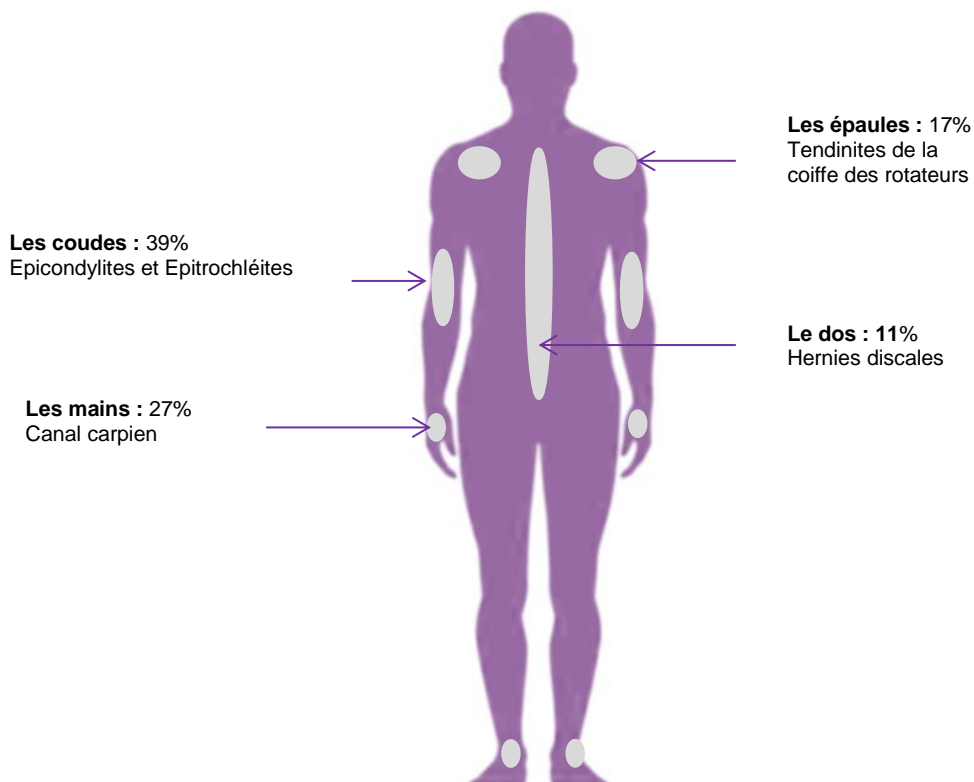
Statistiques du département de l'Aisne (données statistiques Gras Savoye, agents CNRACL - 2017) :

6,4 % C'est le pourcentage de la maladie professionnelle dans la sinistralité (moy. nat. 2017 : 5,7%)

12 903 € Coût moyen pour une maladie professionnelle (Indemnités journalières + Frais médicaux)

88% Part des Pathologies en lien avec des troubles musculo-squelettiques

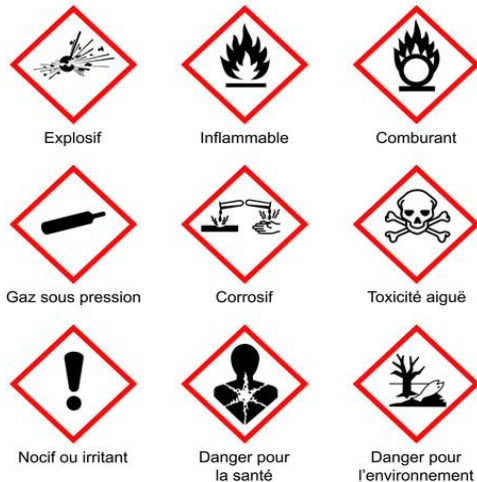
302 Nombre de jours moyen d'arrêt par maladie professionnelle



Les bonnes pratiques du métier

1. Le stockage du matériel et des produits

Un ou plusieurs lieux de stockage **spécifiques et dédiés** permettant d'entreposer le matériel et les produits chimiques doivent être mis à disposition des agents d'entretien.



Organisation :

- Faire l'inventaire des produits utilisés et établir une fiche récapitulative des produits,
- Stocker les produits dans le contenant d'origine,
- Récupérer auprès du/des fournisseur(s) ou du/des fabricant(s) la fiche de données de sécurité (FDS) de chacun de ces produits.

Ces fiches permettent de prendre connaissance des mesures à respecter lors de l'utilisation du produit (stockage, équipements de protection, premiers secours, ...).

Stockage :

- Etagères de rangement en plastique équipées de bacs de rétention afin de retenir les écoulements accidentels.
- Réaliser un stockage par nature de produit,
- Les produits doivent toujours être stockés en-dessous des équipements en cas de déversement,
- Produits stockés à une hauteur de **1,20 m** maximum,
- Produits incompatibles stockés dans des bacs de rétention séparés,
- Choisir des éléments de construction incombustibles,
- Ranger les produits inflammables dans une armoire de sécurité anti-feu,
- Limiter la présence de produits en grande quantité au sein du local.

	Explosif	Inflammable	Comburant	Gaz sous pression	Corrosif	Toxicité aiguë	Danger pour la santé	Nocif ou irritant	Danger pour l'environnement
Explosif	●	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	+
Inflammable	✗	+	✗	✗	✗	✗	✗	+	✗
Comburant	✗	✗	+	●	✗	✗	✗	✗	✗
Gaz sous pression	✗	✗	●	+	●	✗	✗	✗	✗
Corrosif	✗	✗	✗	●	●	●	●	●	●
Toxicité aiguë	✗	✗	✗	✗	●	+	+	+	+
Danger pour la santé	✗	✗	✗	✗	●	+	+	+	+
Nocif ou irritant	+	+	✗	✗	●	+	+	+	+
Danger pour l'environnement	✗	✗	✗	✗	●	+	+	+	+

✗ Pas de stockage commun ● Stockage sous conditions, voir FDS + Stockage autorisé






Il s'agit ici d'un exemple de local reprenant des règles de bonnes pratiques :


















https://www.bayer-agri.fr/securite/les-regles-du-local-phyto-sur-votre-exploitation_727/









2. Le matériel utilisé pour l'entretien des espaces verts




Activités	Pratiques	Matériel préconisé	Avantages	Caractéristiques du matériel mis en exemple	Exemples de tarifs pratiqués
Tonte	<p>Mulching : tonte courte où l'herbe broyée en fines particules est déposée sur le gazon et se transforme en engrais après décomposition</p> <p>Éjection : donne l'aspect d'un terrain vague.</p> <p>Ramassage : tonte raisonnée de hauteur définie entre 6 et 7 cm destinée aux terrains de sport, centre-ville</p>	<p>Tondeuse électrique sur batterie :</p>  <p><i>Tondeuse avec bac et batterie dépliée</i></p>  <p><i>Tondeuse avec batterie en position de stockage</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Déburrage automatique - Niveau d'étanchéité (IP54) - Électrique sur batterie (jusqu'à 5 heures de tonte soit 5 000 m²) - Entretien réduit (pas d'encrassement de carburant) - Frein de parking - Grande largeur de coupe - Guidon et poignées rétractables - Nettoyage sécurisé - Nuisance sonore réduite - Plus légère et compacte (position de transport et de stockage) - Ultra maniable (fonction roues libres avant et Zero Turn) 	<p>Dimensions hors tout déplié – (h x l x L) :</p> <p>110cm x 155cm x 62cm</p> <p>Dimensions hors tout repliée – cm (h x l x L) :</p> <p>60cm X 88cm X 62cm</p> <p>Puissance sonore garantie : 96 dB(A)</p> <p>Pression sonore : 84 dB(A)</p> <p>Poids (avec bac et batterie) : 33Kg</p>	<p>Tondeuse (hors bac et batterie) : 1 300€ HT</p> <p>Batterie 1 500 : 1 860€ HT</p>  <p>Bac de ramassage 70L : 46.36€ HT</p> 
	Débroussaillage	<p>Manuelle à l'aide d'un sécateur, d'une scie, d'une faucille, etc</p> <p>Mécanique à l'aide de sécateur électrique, débroussailluse, coupe bordure, etc</p> <p>Par feu dirigé : méthode utilisée depuis les années 1980 pour prévenir les feux de forêts et préserver les espèces patrimoniales</p>	<p>Débroussailluse électrique sur batterie :</p>   <p><i>Harnais</i></p>  <p><i>Tête de coupe</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Équilibrage parfait de l'outil - Changement de tête ultra-rapide (20 secondes) - Décrochage rapide - 25% plus légère qu'une débroussailluse thermique de même catégorie - Autonomie jusqu'à 6h en mode ECO avec la batterie - 2 modes de régime : ECO ou Pleine Puissance - Jusqu'à 8 cm de diamètre 	<p>Poids : 5.4Kg</p> <p>Puissance sonore :</p> <p>93 dB(A)</p> <p>Pression sonore :</p> <p>84 dB(A)</p>







Activités	Pratiques	Matériel préconisé	Avantages	Caractéristiques du matériel mis en exemple	Exemples de tarifs pratiqués
<u>Désherbage</u>	<p>Manuelle : arrachage, enfouissement, binage, scarification, etc</p> <p>Mécanique : bineuse, herse étrille, sarcleuse, charrue, rotofil, etc</p> <p>Thermique : Utilisation d'un désherbeur thermique</p>	<p>Désherbeur électrique sur batterie :</p>   <p><i>Harnais de confort</i></p>  <p><i>Tête de coupe</i></p>	<p>Désherbeur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Évite les projections dangereuses (adaptée au milieu urbain, péri-urbain, espaces verts) - Respecte son environnement avec une finition parfaite (zéro dommage aux arbres, aux voitures, aux mobiliers urbains, etc) - Technologie contrarotative unique - Jusqu'à 400m linéaire par heure de désherbage - Bol en acier résistant à l'abrasion sur le goudron - Sans déchets de fil plastique <p>Harnais :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poids réparti sur les axes essentiels de maintien du dos - Réglage au niveau des sangles, des bretelles, de la colonne vertébrale - Réglage de hauteur de la batterie 7 niveaux - Pivot rotatif entre les omoplates pour laisser les épaules libres de tous mouvements et permet de laisser respirer - Sangle d'extension pour ajuster le poids de la batterie sur les hanches - Ceinture ultra épaisse en X pour toutes les morphologies (serrage et desserrage rapide) 	<p>Poids : 5.4Kg</p> <p>Poids tête de coupe : 1.6Kg</p> <p>Puissance sonore : 102 dB(A)</p>	<p>Débroussailleuse électrique (hors tête de coupe) : 890€ HT</p> <p>Batterie 1 200 : 1 560€ HT</p> 
	<u>Désherbage (suite)</u>		<p>Bineuse/Sarcleuse électrique sur batterie :</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - Outil puissant capable de travailler un sol en sortie d'hiver - Autonomie d'une journée de travail - Jusqu'à 885 coups/minute - 5 lames dentées qui s'adaptent à la plupart des sols - Changement rapide des lames - 9 inclinaisons possibles de l'outil (travail en surface ou en profondeur) - Réglable : outil adapté à la taille de l'agent - Stable lors du travail pour éviter de forcer sur l'outil - Faible entretien 	<p>Poids : 3.1Kg</p> <p>Pression sonore : 74 dB(A)</p> <p>Puissance sonore : 102 dB(A)</p>

Activités	Pratiques	Matériel préconisé	Avantages	Caractéristiques du matériel mis en exemple	Exemples de tarifs pratiqués
<u>Taille – Élagage</u>	<p>Manuelle : à l'aide d'une cisaille</p> <p>Mécanique : taille haie,</p>	<p>Taille-haie électrique sur batterie :</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - Système antiblocage des lames - Système rapide de changement des lames - Autonomie jusqu'à 2 journées avec la batterie - Niveau d'étanchéité IP54 - Butée anti-rebond en acier inoxydable - Connexion filaire rapide - Gâchette escamotable - Très léger - Poignée pivotante pour travailler à la verticale sans plier le poignet. - Tête orientable à +90°/-45° pour un travail dans toutes les positions de taille 	<p>Poids : 3,5 kg</p> <p>Pression sonore max : 80 dB(A)</p> <p>Puissance sonore : 92 dB(A)</p>	<p>Taille haie compact : 550€ HT</p> <p>Batterie : 990€ HT</p>  <p>Contrepoids : 39.17€ HT</p> <p>Rallonge 10,3m (permettant de travailler avec la batterie au sol) : 88.85€ HT</p>  <p>Kit de portage harnais : 29,59€ HT</p>  <p>Kit de portage ceinture : 30,88€ HT</p> 
		<p>Taille haie électrique télescopique sur batterie :</p>   <p style="text-align: center;"><i>Contrepoids</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mêmes avantages que le taille-haie ci-dessus 	<p>Poids : 4.3 kg</p> <p>Pression sonore : 83 dB(A)</p> <p>Puissance sonore : 96 dB(A)</p>	<p>Taille haie : 765€ HT</p> <p>Batterie : 990€ HT</p>  <p>Rallonge 10,3m (permettant de travailler avec la batterie au sol) : 88.85€ HT</p> 

Activités	Pratiques	Matériel préconisé	Avantages	Caractéristiques du matériel mis en exemple	Exemples de tarifs pratiqués
Taille – Élagage (suite)		Harnais de taille trompe éléphant 	<ul style="list-style-type: none"> - Structure rigide en métal - Tension du ressort réglable via l'enrouleur (permet de tailler à toutes les tailles) - Répartition du poids sur l'ensemble du tronc de la personne - Réduction du poids porté par l'agent à 1.5kg - Soulage les épaules, les bras et les poignets - Idéal pour les haies de taille basse, sur le dessus - Le balancier peut porter jusqu'à 3kg. 	Poids : 3.5 kg	Harnais trompe éléphant : 232.50€ HT
		Élagueuse électrique sur batterie pour taille douce : 	<ul style="list-style-type: none"> - Idéale pour taille douce - Ultra légère et compact - Robuste et fiable grâce à son absence d'embrayage (en prise directe avec le pignon de chaîne) - Moteur (équivalent 30 cm3) - Tension automatique de chaîne - Jusqu'à 30% d'huile moteur en moins - Gestion électronique du débit d'huile - Clé escamotable intégrée - Capteur de rebond à déclenchement électronique engage instantanément le frein en cas de chute ou de rebond de manière huit fois plus rapide qu'un frein de tronçonneuse classique - Gâchette de démarrage à double impulsion 	Pression sonore max : 86 dB(A) Puissance sonore : 96 dB(A) Poids : 1.7kg Autonomie : 2h à 2 jours en fonction de la batterie choisie	Élagueuse : 770,71€ HT Batterie 250 : 500€ HT  Batterie 1 100 : 1 490,21€ HT 
		Élagueuse électrique sur batterie : 	<ul style="list-style-type: none"> - Très légère - Parfait pour les élagueurs au grimper - Tension de chaîne renforcée - Carter en magnésium évitant les blocages - 30% d'huile de chaîne en moins - Autonomie d'une journée - Tendeur de chaîne latéral - Tension automatique de la chaîne - Griffe permettant un accrochage plus grand au tronc - Frein de sécurité - Réduction du phénomène de rebond - Protection de main avant renforcée 	Poids : 2kg Pression sonore : 84 dB(A) Puissance sonore : 96 dB(A) Autonomie : jusqu'à une journée	Élagueuse : 790,71€ HT Batterie 700 : 990€ HT 

Activités	Pratiques	Matériel préconisé	Avantages	Caractéristiques du matériel mis en exemple	Exemples de tarifs pratiqués
		<p>Sécateur électrique :</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - 4 modes de fonctionnement (performance, confort, tout ou rien, progressif) pour s'adapter aux différentes habitudes de taille - Poignée ergonomique (droitier/gaucher) - Gâchette optique - Très léger - Diamètre de coupe large (45mm) - Possibilité d'un travail alterné grâce au double connecteur sur la batterie 250 	<p>Poids : 860g</p> <p>Autonomie : jusqu'à 12h</p>	<p>Sécateur : 1 021€ HT</p> <p>Batterie 150p : 400€ HT</p>  <p>Ou batterie 250 : 500€ HT</p>  <p>Holster et sangles : 20,76€ HT</p> 
		<p>Cales d'appui sans assise</p>  	<ul style="list-style-type: none"> - Supprime tout appui sur le genou - Soulage les contraintes articulaires et musculaires - Limite les points de compression - Grande mobilité - Liberté des articulations - Isolation du sol - Légères 	<p>Poids : 64g à 156g</p>	<p>Prix sur devis</p>
		<p>Cales d'appui avec assises</p>  	<ul style="list-style-type: none"> - Permet de relâcher les contraintes articulaires et musculaires - Suppression des souffrances liées aux postures assises prolongées pour les membres inférieurs - Soulagement des tensions dorsales par une posture plus physiologique - Alternance facile de postures actives et de postures de récupération 	<p>Poids : 292g à 597g</p>	<p>Prix sur devis</p>

Activités	Pratiques	Matériel préconisé	Avantages	Caractéristiques du matériel mis en exemple	Exemples de tarifs pratiqués
Transport de matériels – carburant	<p>Manutention manuelle</p> <p>Manutention avec outils/matériels d'aides à la manutention (chariot)</p> <p>Mécanique (transpalette, appareils de levage)</p>	<p>Rampes de chargement :</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - Rampes en aluminium - Très légères - Facile à ranger - Sécurisées - Modèles pliables - Peuvent supporter jusqu'à 200kg par rampes soit 400kg au total 	<p>Dimensions et Capacités de support de charge : selon les besoins de l'activité</p> <p>Poids : 7 Kg</p>	<p>2 rampes de chargement prix à partir de 89.90€ HT</p>
		<p>Diable 3 en 1 :</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - 3 positions : diable / inclinée / chariot - Poignées télescopiques - Roues multidirectionnelles et gonflables - Modèle disponible avec frein, garde-main aux poignées, poignées rabattables - Permet de transporter des charges lourdes nécessitant des efforts moindres (jusqu'à 450kg) - Plateau fixe et profond pour charges lourdes - Peu d'entretien 		<p>Diable 3 en 1 : 129€ HT</p>
		<p>Diable escaliers pliable :</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - Roues étoiles pour transporter des charges lourdes dans les escaliers nécessitant des efforts moindres - Roues increvables - Transport de charges lourdes de 150kg en sécurité - Poignées ergonomiques et télescopiques - Garde main aux poignées - Autre modèle disponible avec poignée agrippante 		<p>Diable escaliers : 43€ HT</p>

Activités	Pratiques	Matériel préconisé	Avantages	Caractéristiques du matériel mis en exemple	Exemples de tarifs pratiqués
Nettoyage	Manuel : balai, râteau, pelle, brouette	Souffleur électrique : 	<ul style="list-style-type: none"> - Parfait équilibre de l'outil sur chacune des vitesses - Prévention maximale des TMS grâce à l'axe de travail vertical, de l'épaule au poignet - Aspiration coudée pour compenser le phénomène de bascule, réduire l'effort et le bruit ressenti - Connexion filaire rapide - Niveau d'étanchéité (IP54) - Jusqu'à 6h d'autonomie avec la batterie 1 500 	Poids outil avec câble : 2,7Kg Poids outil réel en main : 2,55Kg Pression sonore : 79 dB(A) Puissance sonore : 92 dB(A)	Souffleur électrique : 590€ HT Batterie 1 500 : 1 860€ HT 
	Mécanique : souffleur				ou Batterie 700 : 990€ HT  Buse avec grattoir intégré : 65,23€ HT  Crochet porte-outil : 12,47€ HT  Kit de portage : 23,99€ HT 



Les marques présentées dans ce tableau n'ont qu'une valeur indicative et informative. Il est préconisé de prévoir une mise à l'essai gratuite du matériel par le fournisseur.

Les avantages de ces produits sont :

- Santé et sécurité des agents (poids des équipements moindres, réduction des nuisances sonores et des vibrations, réduction des émissions de polluants, etc.)
- Réduction des rejets de gaz à effet de serre
- Performance économique (diminution des coûts d'entretien, suppression des coûts liés aux carburants, ...)

3. L'organisation du travail

- La rotation des tâches :

La rotation journalière entre les différentes tâches permet de réduire l'effet des contraintes répétées sur les mêmes articulations. L'alternance des tâches offre de nombreux avantages :

- Travail plus varié et moins répétitif,
- Réduction de la charge unilatérale des muscles et des tendons,
- Moins de risques de surcharge,
- Plus de flexibilité.

Exemple : alterner les travaux lourds et légers pour permettre aux muscles les plus sollicités de se reposer.

- La formation des agents :

Dans le cadre de l'activité des agents des espaces verts, certaines tâches nécessitent des formations obligatoires (certiphyto pour l'utilisation des produits phytosanitaires, manutentions manuelles de charges, exposition au bruit et aux vibrations, ...).

- La gestion différenciée des espaces verts :

Cette organisation du travail permet la diminution des gestes répétitifs, du nombre de passage, la diminution du port de charge manuel et la limitation des postures contraignantes.



Témoignage de Christophe DECOMBLE, Adjoint au directeur des services techniques, Sissonne.

« Faisons changer notre méthode de travail et d'entretien des espaces verts »

La collectivité de Sissonne a mis en place un plan de gestion différenciée des espaces verts de la commune. Elle consiste à diversifier le type d'espaces verts présents sur le territoire pour y augmenter la biodiversité (animales et végétales). La mise en place de cette nouvelle démarche a poussé les élus, les agents et les habitants à changer leurs habitudes et leurs mœurs et à appliquer de nouvelles méthodes d'entretien des espaces verts.

Avec la suppression des produits phytosanitaires, la quantité de travail est devenue plus importante. La gestion différenciée permet aussi de libérer du temps pour mettre en œuvre des techniques douces qui requièrent plus de temps. Elle permet également de réduire la fréquence de passage des agents espaces verts et ainsi préserver leur santé. Pour la collectivité de Sissonne, l'entretien des espaces verts – la préservation de l'état de santé des agents et le respect de l'environnement est une question d'organisation. Pour ce faire, chaque espace de la collectivité a été classé selon un mode de gestion :

- **Soignée** pour le centre-ville, les terrains de sport et parvis de l'école maternelle,
- **Régulière** pour le cimetière, l'école primaire et la partie arrière de l'école maternelle,
- **Semi-naturelle** pour le centre culturel,

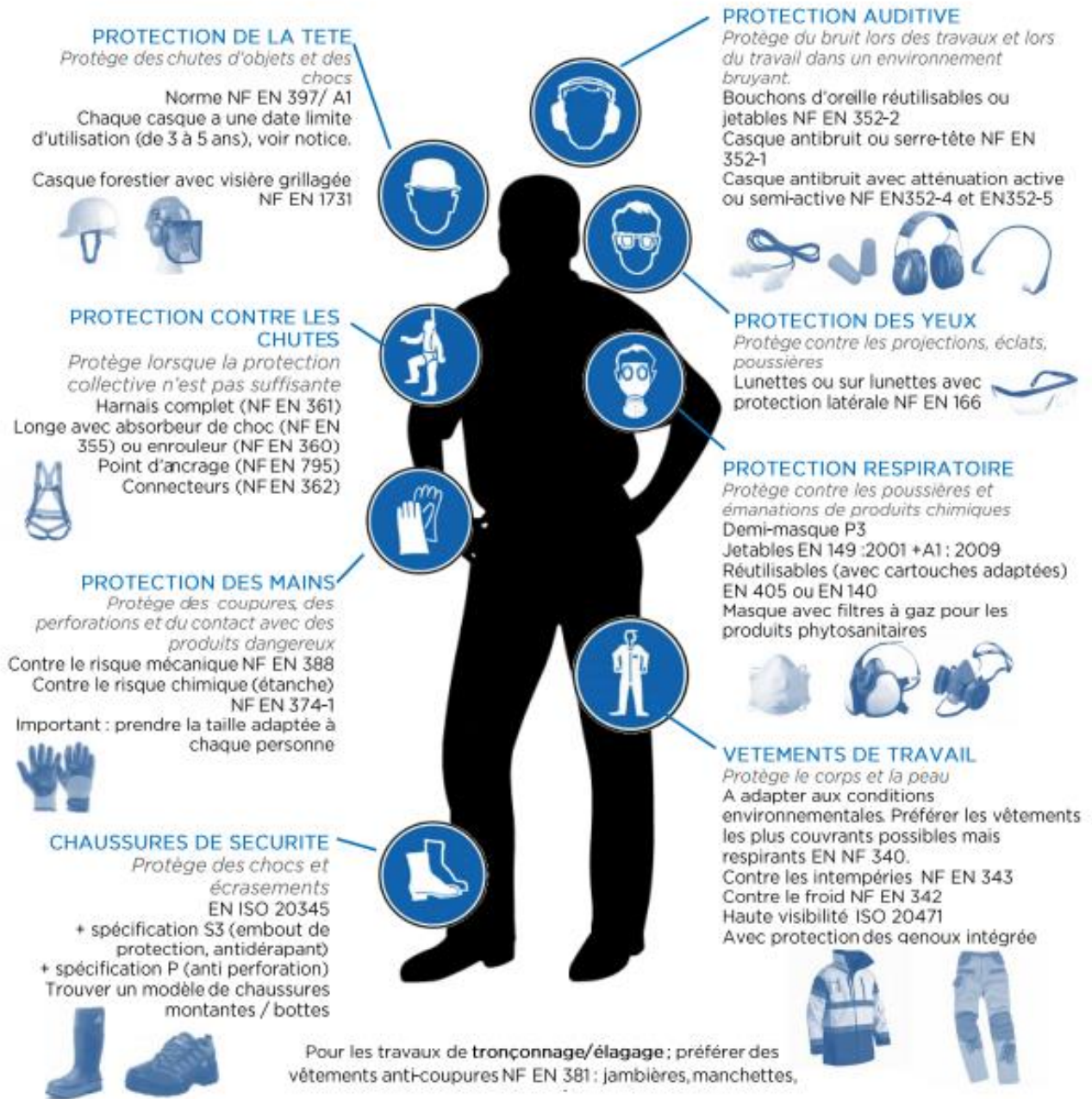
- Naturelle, pour les bords de rivière,

Les habitants ont été informés et sensibilisés à ces nouvelles pratiques lors de réunion et par l'installation de panneaux d'information.

4. Les équipements de protection individuelle

FICHE EPI

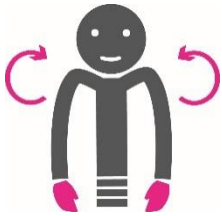
Attention, cette fiche est fournie à titre indicatif, elle n'a pas vocation à être exhaustive. La protection individuelle doit être adaptée à chaque situation de travail.



<http://www.iris-st.org/boite-a-outils-1/fiches-epi-par-metier-135.php>

5. Echauffement et étirements musculaires

5.1 Echauffement : Avant la prise de poste :



Rotation des épaules
2 X 10



Coude
X 10



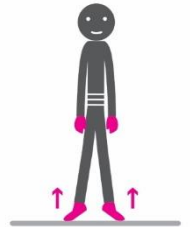
Rotation poignets
2 X 10



Mains ouvertes et fermées-paume vers le bas puis paume vers le haut
2 X 10

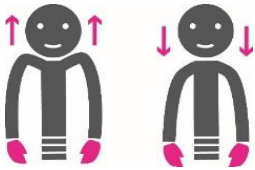


Rotations chevilles
2x10



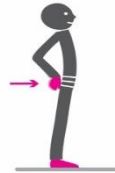
Monter et descendre sur la pointe des pieds
2 X 10

5.2 Etirements : Pendant l'activité si l'agent en ressent le besoin :



Inspirer en montant les épaules vers le cou et souffler en relâchant brusquement les épaules

X 3



Extensions lombaires

En fonction des besoins au cours de la journée **X5**



Guide réalisé par :

- Christophe DECOMBLE, Adjoint au directeur des services techniques, SISSONNE
- Gilles GALOT, Assistant de prévention, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE L'OISE
- David HUET, Adjoint technique, LE-NOUVION-EN-THIERACHE
- Aurélien MINETTE, Assistant de prévention, ITANCOURT
- Fabrice OUDART, Assistant de prévention, LE NOUVION EN THIERACHE
- Dominique RENAULT, Assistant de prévention, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION DE CHATEAU-THIERRY
- Dany SIWIERA, Assistant de prévention - Directeur des services techniques, SISSONNE

Et coordonné par :

- Manon CUILLERIER, Conseillère en prévention, CDG02
- Virginie DA COSTA, Responsable du pôle santé prévention, CDG02
- Pierre OLRV, Ingénieur prévention, GRAS SAVOYE

Pour toute information complémentaire vous pouvez contacter le service Santé Sécurité au travail du Centre de Gestion de l'Aisne au : 03 23 52 01 52.